

SEANCE DU 16 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de Soudan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes compte tenu de la canicule, sous la présidence de Mr PROUST Didier, Maire.

Date de convocation : 10 juillet 2026. Nombre de membres en exercice : 11

Etaient présents : Mrs PROUST Didier, GRELET Jérôme, PERREAU Nicolas, BASTARD Jean-Marc, MAGRI Corado, Mmes PROUST Sophie, KREMER Sidney, MASINI Lélia, VIELLARD Cécile.

Étaient excusés : Mr MINEAU Quentin et Mme COTILLON Sabrina

Secrétaire de séance : Mr Jean-Marc BASTARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- ATTRIBUTION LOT 3 ET 4 DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE,
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire ouvre la séance puis le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

-2026-07-01 : ATTRIBUTION LOT 3 ET 4 DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE

Suite à la consultation des entreprises pour la construction de la halle, Nicolas Perreau rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 30 juin avait attribué les lots 1 et 2. Les élus avaient également décidé de lancer une négociation technique et financière pour le lot 3 - charpente et bardage bois et une négociation financière seulement pour le lot 4- couverture zinguerie. Nicolas Perreau présente le résultat des négociations pour ces deux lots.

- Pour le lot 3 - Charpente et bardage bois, le contrôleur technique a supprimé les caractéristiques M2 des clins de bardage et M1 des voliges ce qui fait baisser les deux offres reçues.
 - L'entreprise Merlot a revu à la baisse son offre de 6 984.30 €. (de 113 984.30 € à 107 000 €)
 - L'entreprise Pougnaud a revu à la baisse son offre de 27 292.15 € (de 177 417.01 € à 150 124.86 €)
- Pour le lot 4 - Couverture zinc, une seule offre reçue, l'entreprise Robert a fait une remise symbolique de 71.20 € HT.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient les offres comme suit :

N°LOT	INTITULE DU LOT	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT DE L'OFFRE HT
3	Charpente et bardage bois	Entreprise MERLOT	107 000 €
4	Couverture zinc	SAS ROBERT Jean	31 000 €

Les élus autorisent Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

√ Mr le Maire évoque sa rencontre avec les restaurateurs de l'Orangerie qui se plaignent que compte tenu de l'absence de climatisation dans les chambres, les locataires ne réservent pas ou renoncent à venir pendant la canicule du fait des fortes chaleurs. C'est aussi un manque à gagner pour le restaurant, pas de fréquentation à l'hôtel, moins de fréquentation le soir au restaurant. Mr le Maire explique qu'il a chargé la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre de solliciter un devis d'installation. L'estimation du coût servira de base de discussion.

√ Toujours compte tenu de la canicule et des vigilances feux de forêt, la cuisse de bœuf puis le Festival Traverse n'a pu se dérouler à la Maison des Agatis au vu du risque très élevé de d'incendie dans les bois.

D'ailleurs, Monsieur le Préfet a pris un arrêté classant en rouge feux de forêts le Département des Deux-Sèvres et interdisant toutes activités à moins de 200 mètres des bois. Cécile Viellard fait remarquer que même en l'absence d'arrêté préfectoral canicule le risque incendie reste très élevé et s'intensifie de jours en jours avec la sécheresse que nous connaissons.

Mr le Maire évoque le problème des futures réservations de la Maison des Agatis, les élus décident de proposer la salle des fêtes climatisée en remplacement si celle-ci n'est pas réservée. Le tarif de la Maison des Agatis sera maintenu. Le Conseil Municipal autorise le Maire à se renseigner pour la prise d'un arrêté suspendant les locations à la Maison des Agatis tant que le risque feux de forêt est très élevé.

Prochaine réunion : le 28 juillet à 18h30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h55.



NOMS Prénoms	P	E	A	
PROUST Didier	X			Président
BASTARD Jean-Marc	X			Secrétaire
GRELET Jérôme	X			
VIELLARD Cécile	X			
PERREAU Nicolas	X			
KREMER Sidney	X			
COTILLON Sabrina		X		
MAGRI Corado	X			
MASINI Lélia	X			
PROUST Sophie	X			
MINEAU Quentin		X		

